

L'ESPÈCE DU MOIS

DE

AVRIL



Le Triton crêté

Description et Identification :

Le Triton crêté est un amphibien de l'Ordre des Urodèles. Ces derniers conservent une queue à l'état adulte à la différence des Anoures (comme les grenouilles et les crapauds).

Le Triton crêté est un triton de grande taille : 12 à 16 cm pour les mâles et jusqu'à 18 cm pour les femelles, de couleur sombre. Sa tête, son dos et ses flancs sont foncés avec de grosses ponctuations noires. Son ventre et le dessous de ses pattes sont jaune à orange vif et possèdent également de grosses ponctuations noires. Durant la période de reproduction, le mâle arbore une crête dorsale haute et dentelée.

Cliché de Triton crêté femelle en phase aquatique

Modes de vie, habitats et répartition :

Le Triton crêté affectionne les petites pièces d'eau stagnante relativement profondes, parfois de plus d'un mètre, bien ensoleillées et dépourvues de poisson.

Il est observable toute l'année mais de façon plus

aisée entre février et mai lors de sa reproduction. Durant cette période les mâles sont territoriaux et défendent chacun une petite zone dégagée sur le fond de la mare. À l'approche d'une femelle, le mâle entame une longue parade nuptiale. La femelle pond 200 à 400 œufs collés un à un aux feuilles des plantes aquatiques qu'elle prend soin de replier. Les larves apparaissent au bout de 3 mois.

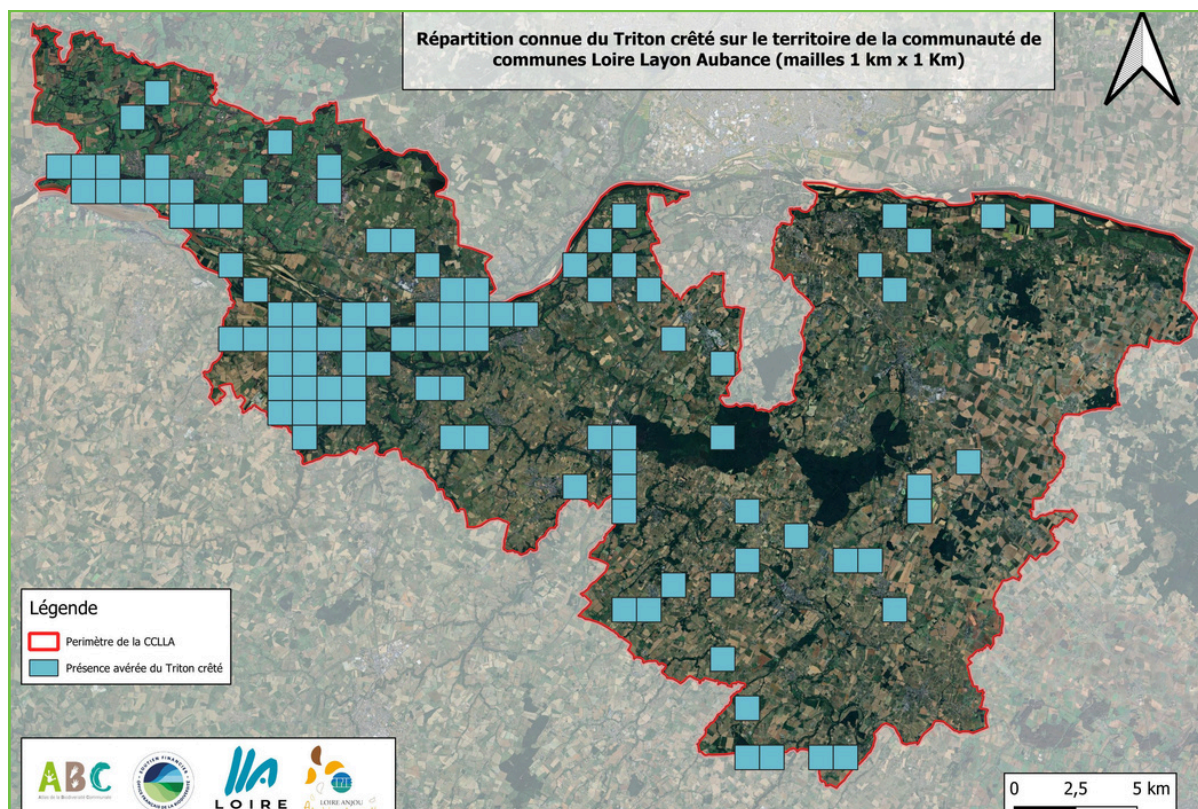
Dans l'eau, le Triton crêté se nourrit d'insectes aquatiques et de leurs larves, de crustacés et de têtards, tandis que sur terre, il consomme des insectes, des vers et des limaces.

Il a été observé de manière très diffuse sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, excepté sur les communes à l'ouest de la CCLLA (Chalennes, La Possonnière, Savennières et Champtocé/Loire) où l'espèce est plus abondante.

Menaces :

À l'instar de l'ensemble de notre batrachofaune, le Triton crêté est menacé partout en Pays de la Loire en raison notamment de l'évolution des paysages agricoles et du développement des cultures au détriment des prairies. L'espèce régresse fortement du fait de la disparition des mares, des talus et des haies et, de la dégradation de ses habitats aquatiques (eutrophisation, pollution, présence de ragondins et/ou d'écrevisses exogènes).

Répartition du Triton crêté sur le territoire de la Communauté de communes (source : CPIE Loire Anjou, 2025)



Le saviez-vous ?

Le Triton crêté est qualifié d'« espèce parapluie », dans la mesure où la conservation de ses habitats profite à de nombreuses autres espèces animales et végétales.

70% des individus reviennent chaque année dans leur lieu de naissance. Les 30% restants sont des individus nomades (colons) à la recherche de nouveaux sites pour se reproduire. La distance de dispersion peut atteindre 1 km.

Faites parvenir vos observations du Triton crêté à l'adresse abic@loirelayonaubance.fr pour enrichir l'Atlas de la Biodiversité interCommunale (ABiC) de la CCLLA ! L'espèce est à coup sûr bien plus répandue que ne le laisse penser la carte de répartition...

Vous pourrez certainement faire de nouvelles découvertes de cette espèce sur votre commune !